Trouvez donc ci-dessous un résumé de + de 20 ans de combat judiciaire, Résumé et ce que je demande en 5 lignes procédures en cours==

Histoire d'un Complot en Bande Organisée contre Richard ARMENANTE= L'Affaire Richard ARMENANTE Vs Un administrateur judiciaire, auxiliaire de justice) et vs l'ETAT Français OU ET LES GRAVES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA JUSTICE Française.

En 1996, la SPMP Riviera, une PME basée à Marseille, leader européen des mécanismes de chasse d'eau et inventeur des célèbres bacs Riviera (à réserve d'eau), dépose le bilan alors que le Groupe était bénéficiaire. Un plan de financement de cinq millions d'€ d'investissement (dont une centaine d'emplois seraient créés) , avait été accordé en 1993 , mais en 1994 curieusement une Banque le CEPME (banque d'ETAT) se retire du tour de table financier créant le syndrome auto-immune des banquiers (après que curieusement Richard ARMENANTE avait fait une campagne d'affichage en vue d'une nouvelle mandature à la Mairie de Marseille). Le Groupe SPMP Riviera avait donc, suite à l'accord écrit de financement, préfinancé les investissements, l'ETAT avait financé et versé 20% du montant des investissements soit 1 million d'€. Le Groupe SPMP Riviera devait financer 4 millions d'€ = 1,5 millions du Groupe SPMP Riviera et les banques devaient donc refinancer à hauteur de 50% soit 2,5 millions d'€. Donc après une rencontre avec le TPG en 1994 (Trésorier Payeur Général des Impôts) celui-ci m'a accordé la suspension de paiement de la TVA et autres taxes de 1994 à 1996 dans l'attente de trouver un accord avec les Banquiers.

Après deux années de discussion avec les banques suite aux refus, le Groupe ayant utilisé toute sa trésorerie pour financer les investissements, Richard ARMENANTE le PDG a décidé de déposer le bilan du Groupe en Juillet 1996. Ce dépôt de bilan fait donc suite après celui-ci aux décisions maffieuses d'un administrateur judiciaire illégalement nommé dans le cadre d'une opération de déstabilisation (et de destruction) du Président de cette entreprise: Richard ARMENANTE. Richard ARMENANTE était à l'époque, Adjoint au Maire délégué à l'économie dans l'équipe du Maire M. Robert Vigouroux Maire de MARSEILLE et dirigeant de la célèbre entreprise SPMP Riviera. L'Administrateur Judiciaire était un responsable R.P.R adjoint au Maire de la ville d'Aix en Provence incompatible avec la fonction. Entre le représentant de la société civile, fils de résistant et engagé dans la vie de la cité et l'appareil politico-judiciaire, une bataille va alors s'engager.

Histoire d'un pillage, violation des lois, des droits et des droits de l'Homme, et corruption en France.

UN HOMME, UN COMBAT, Fils de résistant de la dernière guerre 39-45, Auditeur et expert INHESJ (institut National des Hautes études de la sécurité Nationale et de l'intelligence économique et de la justice, Ministère de l'Intérieur), Ancien adjoint au Maire de Marseille, à l'Economie, de 1989 à 1995, Président Directeur général du Groupe SPMP RIVIERA (transformation des matières plastiques et vente de produits finis), 250 personnes, 25 M€ de CA dont 20 % à l'export en 1996 , un savoir-faire qui le positionnait leader en Europe et au-delà (USA, JAPON, AUSTRALIE) avec + d'une centaine de brevets mondiaux, plus de 20 marques déposées. Créateur de la Norme Européenne de l'économie d'eau dans les WC..etc. Un groupe florissant, des profits net de + 1million d'€ en 1995.

DE BONS ACTEURS POUR UN MAUVAIS SCENARIO – Décisions, rétractations, hésitations, sanctions, questions sans réponse, la liste serait encore longue. Dépositions inutiles, absences de débats contradictoires ; désormais, l'obsession demeure **« faire éclater la vérité ».** Richard ARMENANTE a du faire en lieu et place de la justice des investigations pour rechercher les preuves de son innocence et de la gabegie judiciaire d'un complot en Bande Organisée. Il possède maintenant toutes les preuves qui lui permettent d'affirmer sans crainte les accusations du complot en Bande organisée.

-**Un dossier dépaysé** du Tribunal de commerce de Marseille par des Magistrats à Aix en Provence en juillet 1996 , mis entre les mains d'un Administrateur véreux, sulfureux qui a utilisé les faiblesses de la justice française pendant des décennies en pillant plus d'un milliard d'€, à qui ils ont confié la Mission de détruire Richard ARMENANTE par tous moyens. Cet administrateur Judiciaire **(multi récidiviste poursuivi par la justice française depuis 1970)** condamné trois fois à de la prison de 1970 à 1998 sera condamné à nouveau à la prison ferme, escroquerie ..etc, pour 7 ans en 2011 suite à ma plainte déposé en 1999 pour faux en écritures et autres malversations, escroquerie..etc, à l'issue d'instructions cumulées longue de + de vingt-cinq années c'est indigne de la France. De plus , Le Magistrat , Président du TC Aix a indiqué à l'audience du 26 septembre 2012 que Guy MARIANI avait été condamné une 1ere fois en 1985 , ce qu'a confirmé l'avocat de l'Administrateur judiciaire , Le Président Magistrat du TC Aix a précisé que cette information avait été caché par les services judiciaires , il savait pourquoi mais là n'était pas le sujet du jour d'autant que l'Administrateur judiciaire avait accepté sa condamnation.
Cet Administrateur judiciaire auxiliaire de justice en 30 ans a détourné de l'économie française un milliard d'€ , dans des paradis fiscaux en particulier (identifiés par le SRPJ et les enquêteurs judiciaires). Richard ARMENANTE a interpellé Le Ministre du Budget en 2009 et 2010 pour dénoncer ces agissements délictueux et aucune enquête, ni plainte n'ont été diligentées, curieusement, pour récupérer les centaines de millions détournés dans les paradis fiscaux identifier par la PJ. **Etonnant?**
Le Président du Tribunal d'Aix-en-Provence nomme donc de façon totalement illégale un personnage sulfureux, plus que douteux, condamnés pénalement en 1985 , 1996, 2002 , 2012, pour «liquider» Richard ARMENANTE (et du même coup une entreprise leader européen et ses emplois).
Cet **administrateur judiciaire** n'hésite pas à **falsifier des documents**, à les **soustraire à la justice** et à maquiller les preuves pour **faire condamner Richard ARMENANTE**.
L'étonnant dans cette affaire est que **la justice a toujours œuvré à charge contre Richard ARMENANTE**, a toujours tergiversé pour donner droit à Richard ARMENANTE.

Cet administrateur judiciaire a eu des dizaines de juges d'instructions et + de 15 avocats qui le défendaient permettant ainsi de rallonger les délais d'instructions des procédures. Cet administrateur Judiciaire ne pouvait donc pas administrer Le Groupe de Richard ARMENANTE du fait de ses multiples condamnations et du contrôle judiciaire en cours , de plus il cumulait des fonctions de dirigeants de sociétés avec des comptes dans des paradis fiscaux dont le SRPJ en a fait état dans l'instruction, totalement incompatible avec la fonction d'Auxiliaire de justice. **Cet administrateur Judiciaire avait des complices dans la Magistrature pour accomplir ces méfaits, en effet le SRPJ a découvert un courrier ou il écrit à son avocat pour qu'il demande au Magistrat de la cour de Cassation d'annuler ses condamnations ce qui fut fait. Mais comment un justiciable peut se défendre dans ce contexte.**
- L'administrateur judiciaire m'avait indiqué qu'il me détruirait et qu'il ferait tout pour cela, c'est un comportement maffieux, indigne d'un auxiliaire de justice d'ailleurs certains justiciables à cause de ce personnage sulfureux se sont suicidés. Ce qui est plus indigne aussi c'est que la justice Française a mis + de 25 années pour condamner sévèrement cet Auxiliaire de justice. Si la justice Française avait des délais raisonnables pour faire cesser les agissements maffieux de cet auxiliaire de justice, jamais au grand jamais, je n'aurai subit ces poursuites injustes.

En France il n'y a pas le pouvoir mais l'abus de pouvoir et donc la faiblesse des contre-pouvoirs citoyens.

La France est le pays qui a proclamé les droits de l'Homme, mais pas celui qui les applique !

J'ai donc été poursuivi par diverses accusations et des procédures initiées et sous l'autorité de cet administrateur judiciaire qui m'ont menées à la ruine =
Cet administrateur Judiciaire, aux ordres utilisera tous les moyens pour nuire à Richard ARMENANTE par de multiples plaintes et menaces, détruisant et cachant en particulier des documents à décharges (favorables à Richard ARMENANTE) et outrepassant ses pouvoirs ; sans que la Justice n'y trouve rien à redire ?
1 : Plainte insuffisance d'actif = plainte classée car heureusement j'avais une étude d'un expert-comptable mandaté par le TPG qui indiquait que l'actif était supérieur au Passif.
2 : Plainte Achat d'action = Plainte classée, l'Administrateur judiciaire avait indiqué à la justice que j'avais acheté quelques actions sur le compte de la société, mais j'ai fourni les copies des paiements.
3 : Plainte pour fausse déclaration de TVA= Il faut savoir que je ne payais pas la TVA et diverses taxes avec accord écrit du TPG de 1994 à 1996 (pour faire suite aux coupures de crédit des Banques) et donc je n'avais aucun intérêt à tricher, j'ai été relaxé en 1ere instance en au TC Marseille en 2001 suite au Témoignage de la Directrice départementale du Trésor collaboratrice du TPG, n'ayant à cette époque aucun document en ma possession. Le Procureur fait appel et 6 mois plus tard me voilà devant le TC à Aix en Provence, Le Président de ce tribunal refuse d'écouter mon témoin capital la Directrice départementale du Trésor collaboratrice du TPG, Les Services fiscaux mentent à la barre du tribunal en disant que j'avais triché pour me faire de la trésorerie en omettant de dire que je ne payais pas la Tva donc je n'avais aucun intérêt à tricher. Et donc me voilà condamner pour 6 mois avec sursis et un Million d'€ à payer, somme que je ne possède pas.

CE QUE DEMANDE RICHARD ARMENANTE= Richard ARMENANTE a donc assigné en responsabilité devant le TGI pour des recours indemnitaires : dommages et intérêt, préjudice moral, frais de procédures...etc : « Cela a aussi un coût financier considérable! »
1.- Pourvoi en cassation no T 21-11.186 déposé en 2021 d'une demande indemnitaire (contre l'ARRÊT au fond du 26 novembre 2020 n° 2020/241) résultat d'ici février 2023 Demande indemnitaire de 75 millions d'€ à Administrateur Judiciaire et son assurance : La condamnation de l'Administrateur Judiciaire pour délit d'escroquerie, abus de confiance en 2012 en appel et en 1ere instance en 2011, ...etc, ayant été obtenue, il faut donc que la justice française indemnise Richard A RMENANTE. Un déni de justice, un jugement inique, une forfaiture. **Ma demande a été rejetée le 8 février 2023 un jugement inique, un déni de justice, une véritable forfaiture.**
2.- Une requête devant la CEDH dont je n'ai pas reçu de courrier perso (Ref= 18298/21 de la condamnation de 2002 inique, dénis de justice, une forfaiture, à l'encontre de Richard ARMENANTE après sa relaxe en 2001)
3.- Enfin : Un procès contre l'Etat Français est en cours depuis décembre 2022 avec une association En Quête de Justice, afin que justice me soit rendue dignement

Avocats et Mon Blog: cliquez ici : http://injustice.blog.free.fr =
- SCP LYON-CAEN & THIRIEZ Cour de Cassation , , 32 Avenue de l'Opéra, 75003 PARIS , Tel = 33(0) 1 44 18 59 00 , Fax = 33(0) 1 44 18 59 19, Email= courrier@lyoncaen.com , Références dossier : K1006 - ARMENANTE c/ MMA MARIANI ET MMA Mutuelle du Mans assurances (anciennement COVEA RISK)
- Maître Éric Witt : Avocat Américain et Français, Tel (07) 80 48 08 97, e.witt@cabinetwitt.fr et **- Maître Romain CHERFILS :** procédures d'appel, Tel : 04 42 27 68 46 , aix-en-provence@lexavoue.com